

## Conditions d'EXPOSITION

### - artistes hors TN

- **100 CHF** (14 jours / **2 samedis, 2 dimanches** : 1 semaine : accrochage à partir du mercredi/ vendredi vernissage / pendant toute la semaine l'artiste peut partager le lieu / dimanche de finissage / les œuvres doivent être décrochées jusqu'à mardi.
- **200 CHF** (21 jours / **3 samedis, 3 dimanches** : 2 semaines : accrochage à partir du mercredi / vendredi vernissage / pendant les 2 semaines l'artiste peut partager le lieu / dimanche de finissage / les œuvres doivent être décrochées jusqu'à mardi.
- **300 CHF** (28 jours / **4 samedis, 4 dimanches** : 3 semaines : accrochage à partir du mercredi / vendredi vernissage / pendant les 3 semaines l'artiste peut partager le lieu / dimanche de finissage / les œuvres doivent être décrochées jusqu'au mardi.

### - artistes membres des amis de TN (à l'exception des président, secrétaire et trésorier : sans frais)

- **50 CHF** (14 jours / **2 samedis, 2 dimanches, 1** semaine d'exposition) : accrochage à partir du mercredi / vendredi vernissage / pendant toute la semaine l'artiste peut partager le lieu / dimanche de finissage / les œuvres doivent être décrochées jusqu'à mardi.
- **100 CHF** (21 jours / **3 samedis, 3 dimanches, 2** semaines d'exposition) : accrochage à partir du mercredi / vendredi vernissage / pendant les 2 semaines l'artiste peut partager le lieu / dimanche de finissage / les œuvres doivent être décrochées jusqu'à mardi.
- **150 CHF** (28 jours / **4 samedis, 4 dimanches, 3** semaines d'exposition) : accrochage à partir du mercredi / vendredi vernissage / pendant les 3 semaines l'artiste peut partager le lieu / dimanche de finissage / les œuvres doivent être décrochées jusqu'au mardi.

### - membres de TN et les président, secrétaire et trésorier des amis de TN :

- Gratuit

## CONDITIONS

- **Minimum 2** samedis et dimanches d'exposition / **maximum 4** samedis et dimanches d'exposition ;
- Pendant la période convenue le TN prête une clef du local qui sera rendue à la fin du décrochage.
- Pendant la période de l'exposition (à l'exception des samedis et dimanches) TN peut utiliser l'atelier et la presse.
- L'artiste peut monter seul son exposition. Mais, en principe, un commissaire d'exposition TN se charge de l'accrochage et du décrochage ;
- Les frais des flyers-affiches sont à la charge de l'artiste ;
- TN se charge de publier l'événement sur Facebook, Instagram et sur son site Internet. TN envoie des invitations par email (Mailchimp) sur la base d'un fichier de 500 adresses.
- Les frais du vernissage et du finissage sont à la charge de l'artiste ;

- Si demandé, TN se charge des gardiennages des samedis (de 10h00 à 16h00) et des dimanches (16h-19h00)
  - Si les ventes dépassent le double du montant convenu, la commission de TN est de 10% pour les amis de TN et 20% pour les autres artistes.
- Le montant convenu se verse sur le compte postal de TN en deux parties (50% quand on fixe la date et 50% pendant l'accrochage);
- Le montant de commission se verse sur le compte postal de TN au finissage.